

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE D'AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE (TFP APS)



Durée : 26 jours, 182 heures
Formation : 25 jours, 175 heures
Examen : 1 journée, 7 heures

Nombre de stagiaires : 12 max.

1/2

Personnes concernées

Personnel souhaitant exercer la fonction d'Agent de Prévention et de Sécurité (APS)

Prérequis

- Autorisation préalable délivrée par le CNAPS de moins de 6 mois, en cours de validité au démarrage de la session retenue
- Satisfaire au test d'entrée portant sur la capacité à effectuer un compte rendu écrit par oral ou par écrit

Objectifs

- Maîtriser les connaissances théoriques nécessaires au métier d'agent de prévention et de sécurité
- Maîtriser les matériels et les outils utilisés par l'agent de prévention et de sécurité
- Être capable d'occuper les fonctions d'agent de prévention et de sécurité

Programme

Module Gestes élémentaires de premiers secours (UV1)

- Être capable d'intervenir face à une situation de travail
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Module environnement juridique (UV2)

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- Connaître les dispositions utiles du code pénal
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche
- Être capable de justifier ses actions professionnelles en se référant au cadre légal

Module Gestion des conflits (UV3)

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de résoudre un conflit
- Être capable de gérer les situations conflictuelles

Module stratégique (UV4)

- Connaître les outils de transmission informatique
- Transmission des consignes et information
- Rédaction de Main courante et exploitation de main courante électronique

Module prévention des risques d'incendie (UV5)

- Connaître le risque lié à l'incendie

Module Modalités d'appréhension au cours de l'exercice du métier (UV6)

- Appliquer l'art. 73 du code de procédure pénale
- Appliquer l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS

Module sensibilisation au risque terroriste (UV7)

- Savoir réaliser la prévention des risques terroristes
- Être capable de Réagir face à une attaque
- Secourir les victimes en cas d'attaque

APS-01-2024

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Carole DEVASSY

Courriel : c.devassy@neoprev.com

Téléphone : 02.31.53.82.18

ADEF n° 1423121301

CNAPS n° FOR-014-2123-11-20-20240708502

NEO PREV

7 Rue Sophia Antipolis
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
<http://neoprev.com>

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE D'AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE (TFP APS)

2/2

Module professionnel (UV8)

- Appliquer les techniques d'information et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Savoir contrôler les accès
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- Savoir réaliser les rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

Module Palpation de sécurité et inspection des bagages (UV9)

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

Module surveillance par moyens électroniques de sécurité (UV10)

- Connaître les systèmes de télésurveillance et de vidéo-protection

Module gestion des risques (UV11)

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé
- Connaître le risque lié à l'électricité

Module évènementiel spécifique (UV12)

- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un événement
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

Module gestion des situations conflictuelles dégradées (UV13)

- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

Module industriel spécifique (UV14)

- Evaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

Modalités techniques et pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit

Vidéo-projection format Powerpoint + Animations

Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation

Livret de formation remis aux stagiaires

Modalités d'examen

L'examen est composé de 3 épreuves :

- **Epreuve SST** : Validation par évaluation continue
- **Epreuve théorique** : QCU portant sur les UV2 à 14
- Si note ≥ 12 => Validation de UV
- Si Note entre 8 et 12 => Repassage candidat libre sur l'UV
- Si Note < 8 => Suivi de formation du module avant repassage examen
 - **Epreuve pratique** : Le candidat est déclaré « apte » à l'issue de 2 épreuves :
- Gestion du PC
- Ronde ou Mission de Filtrage

Maintien des compétences (MAC)

MAC SST = tous les 2 ans

MAC APS = tous les 5 ans avant la demande de renouvellement de la carte professionnelle

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Carole DEVASSY

Courriel : c.devassy@neoprev.com

Téléphone : 02.31.53.82.18

ADEF n° 1423121301

CNAPS n° FOR-014-2123-11-20-20240708502

APS-01-2024

NEO PREV

7 Rue Sophia Antipolis
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
<http://neoprev.com>